

# Des bébés placés à l'hôpital par la juge

## 145 enfants par an sont visés

**Ils sont en moyenne 145 par an. C'est le nombre de jeunes enfants placés, faute de place ailleurs, dans les hôpitaux par un juge de la jeunesse. Parce qu'ils ne recevaient pas la protection nécessaire de la part de leurs parents. 278 bébés en danger étaient concernés par la problématique entre janvier 2014 et novembre 2015 au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La plupart avaient moins de trois ans !**

Manque d'hygiène, problèmes de logement, mauvaise alimentation... Nombreux sont les bambins en situation de danger confiés aux hôpitaux suite à une décision du juge de la jeunesse visant à les protéger. C'est ce qui ressort du dernier bilan dressé au sein du cabinet du mi-

nistre Rachid Madrane (PS) en charge de l'aide à la jeunesse. Le rapport couvre la période de janvier 2014 à novembre 2015.

« 278 enfants de moins de 6 ans ont fait l'objet d'une mesure d'hospitalisation faute de places dans une structure adaptée », indique Vanessa Despiegelaere, porte-parole. Notant également que cette prise en charge concerne particulièrement les enfants en bas âge.

### À CHARLEROI ET MONS

« Près de la moitié de ces enfants pris en charge en hôpital avait moins d'un an au moment de la prise en charge et un quart d'entre eux avaient même moins de 3 mois au moment de leur placement. »

Reste que la problématique varie en fonction des provinces. La

Fédération Wallonie-Bruxelles a été davantage sollicitée par les autorités judiciaires de Charleroi et de Mons. Le cœur de la capitale est aussi confronté aux demandes des juges de la jeunesse puisque l'on compte à Bruxelles 25% de ce type de

prise en charge. « Les hospitalisations pour des raisons sociales sont proportionnellement plus nombreuses dans l'aide

**Près de la moitié des enfants sont âgés de moins d'un an**

contrainte et donc dans le cadre de mesures judiciaires. »

Et si le placement des enfants en milieu hospitalier est censé être de courte durée, ce qui est généralement le cas, le séjour de

plusieurs jeunes peut excéder un mois. Une situation que déplorent bon nombre de docteurs en pédiatrie qui estime que ces enfants peuvent développer un hospitalisme (lire ci-après).

Des solutions sont donc envisagées pour que les enfants soient le plus rapidement possible orientés vers une famille d'accueil. En attendant, le ministre Madrane a annoncé cette semaine en commission avoir créé 83 nouvelles places en Services d'accueil et d'aide éducative SAAE et espère voir les impacts positifs à l'avenir sur cette problématique. ●

YOLANDE NIMY

## « Ces jeunes enfants ont le sentiment d'être en prison »

Le docteur Thierry Schurmans, chef du service pédiatrie-néonatalogie au CHU Charleroi est souvent confronté à la triste réalité de ces enfants, voire adolescents, placés à l'hôpital pour des raisons sociales. Un placement qui selon notre expert devrait être utilisé en dernier recours et pour une durée limitée. « On ne parle pas d'enfants qui présentent une maltraitance physique ou qui doivent faire l'objet d'une

hospitalisation mais bien d'enfants qui courent un danger immédiat. L'enfant est donc placé à l'hôpital pour des raisons sociales mais son séjour ne doit pas durer. »

Selon le docteur, ce n'est pas le meilleur environnement pour leur épanouissement. « C'est problématique car les enfants ont besoin de bouger. Certains promènent alors dans la salle d'hospitalisation, se cachent dans les placards, jouent avec des per-

fusions... De leurs propres aveux, ils confient se sentir en prison. Ils ont d'ailleurs très peu d'amis car la durée moyenne d'un enfant qui séjourne en pédiatrie est de trois jours. Ce qui n'est pas leur cas. Du coup leur séjour favorise l'hospitalisme et des troubles du comportement. »

Comme d'autres confrères, le Dr Schurmans espère que les politiques réduiront les dépenses faites pour le séjour de ces enfants en réin-

vestissant ce budget dans d'éventuelles structures d'accueil adaptées. « On compte 50 placements en moyenne qui coûtent 500 euros par jour. Si l'on réduit ces séjours à 20, on pourrait faire une économie de 5.475.000 euros », conclut le pédiatre. ●

Y.N.